

MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
Monsieur Fr. TIMMERMANS
A.A.T.L. – Direction de l'Urbanisme
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : 04/PFD/235608
N/réf. : AVL/CC/BXL-2.2154/s.472
Annexes : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : BRUXELLES. Rue Véronèse, 21. Rénovation des façades, des châssis, de la verrière et des toitures de l'école fondamentale E. Jacquain – A. Mabilie.
(Dossier traité par S. De Bruycker)

Suite à votre lettre du 1^{er} décembre 2009 sous référence, reçue le 2 décembre, nous avons l'honneur de vous communiquer **les remarques** émises par notre Assemblée, en sa séance du 16 décembre 2009, concernant l'objet susmentionné.

La demande concerne une école construite en 1899 par l'architecte Théodore Serrure (1862-1957) qui s'était fait remarquer en remportant le concours pour la construction de l'école moyenne de la rue de Louvain. Il réalise dans les années 1890-1900, une série de maisons dont la sienne, rue Jenatzy à Schaerbeek, ainsi que trois écoles à Bruxelles (rue Véronèse, rue de Louvain et rue J. Stevens). Il abandonne ensuite son activité privée et devient l'architecte en chef des bâtiments civils de la Ville de Bruxelles.

La construction de l'école de la rue Véronèse s'inscrit dans les préoccupations liées aux extensions de Bruxelles vers le quartier des squares ou quartier nord-est et qui crée, au début du siècle, la nécessité d'y développer le réseau scolaire. En 1895, la ville acquiert des terrains à front des rues Le Corrège, Franklin et Véronèse en vue d'y construire l'école en question. On y construira 22 classes pour une capacité de 700 à 800 élèves.

Il s'agit d'un bâtiment tout à fait remarquable, présentant une élégante « nef » centrale aux allures de cathédrale, vu ses dimensions impressionnantes tant au niveau de sa hauteur (plus de 20 mètres) que de sa longueur (environ 56 mètres), et possédant, à son extrémité, un escalier monumental de très belle qualité desservant les 3 niveaux de coursives donnant accès aux classes.

On propose en 1906 d'honorer Charles Buls en donnant son nom à cet établissement remarquable qui se présente comme la 10^e des constructions scolaires décrétés sous l'administration Buls et construites d'après son programme. Aucune autre école (mis à part l'Ecole Modèle, malheureusement complètement dénaturée) ne réalisera plus parfaitement l'idéal de l'école populaire tel que l'imaginait Charles Buls (locaux spacieux : classes de 5 mètres de haut, bien aérés et très lumineux – fenêtres de 2,5 m / 3 m en plus de la lumière émanant de la nef centrale –, construction moderne en matériaux clairs, etc.)

Le projet porte sur des travaux de rénovation en façade et en toiture du bâtiment, à savoir :

- le remplacement des châssis originaux en bois à guillotine côté rue Véronèse et de ceux en PVC côté rue Le Corrège par de nouveaux châssis en aluminium thermo-laqué blancs pivotants avec impostes oscillo-battantes, reprenant les divisions des châssis d'origine,
- le remplacement des profilés en acier et du simple vitrage actuels de la verrière par de nouveaux profilés en aluminium à coupure thermique et du double vitrage isolant feuilleté,
- le renouvellement des parties de toiture en zinc (remplacement du zinc à tasseaux par du zinc à joints debout,
- le ravalement de la façade.

La Commission émet les remarques suivantes sur les interventions prévues.

1. Châssis

La Commission n'est pas favorable au remplacement des châssis d'origine de la façade côté rue Véronèse et demande de procéder à leur restauration.

En effet, un passage récent sur les lieux a permis au membre de la CRMS chargé de l'examen du dossier de constater que ces châssis en chêne, à guillotine, conservés sur la totalité de la façade côté rue Véronèse, étaient en parfait état de conservation et que cette façade avait donc conservé sa cohérence initiale et son aspect d'origine. Le travail du bois au fil du temps mais surtout les nombreuses couches de peinture qui ont été superposées sur les châssis pourraient justifier les problèmes de manipulation que le demandeur invoque dans sa demande. Il s'agit toutefois de problèmes auxquels il est aisément possible de remédier et la Commission estime qu'en regard de la qualité des châssis, de leur état de conservation et de l'intérêt patrimonial et architectural de l'école, il est essentiel de préférer à leur remplacement leur conservation et leur réparation ainsi que l'amélioration de leur performance thermique. Le placement d'un vitrage plus performant (mais plus lourd, nécessitant éventuellement l'adaptation des contrepoids du mécanisme) et l'amélioration de l'étanchéité des châssis pourraient être envisagés dans ce cadre.

La Commission se tient à la disposition du demandeur pour l'aider à dégager des solutions techniques pour cette opération de restauration et de remise aux normes des châssis d'origine.

En façade de la rue Le Corrège, les châssis originels ont déjà été précédemment remplacés par des châssis en PVC à double battant et imposte. Il est prévu de les remplacer par des châssis reprenant les partitions originelles et unifier ainsi les deux façades.

La Commission ne s'oppose pas au remplacement de ces châssis qui ne présentent aucun intérêt et encourage le placement de nouveaux éléments présentant une composition identique à celle d'origine. Toutefois, par souci d'authenticité et de cohérence avec la façade de la rue Véronèse pour laquelle elle demande le maintien des éléments d'origine mais également par souci du développement durable, la Commission encourage le demandeur à recourir à des éléments en bois de qualité plutôt qu'à des éléments en aluminium.

2. Verrière

La verrière pose des problèmes de sécurité : des carreaux de verre sont brisés et menacent de tomber, ce qui rend l'utilisation du préau dangereuse. Jusqu'à présent, les réparations de fortune ont permis de maintenir l'activité des enfants mais une rénovation globale s'avère indispensable. Cette rénovation devrait également permettre d'améliorer la performance thermique de l'enveloppe. Un double vitrage feuilleté serait placé, à cette fin, sous réserve de vérification de la stabilité de la structure de la verrière.

La Commission n'est pas en mesure de se prononcer précisément sur cet aspect du dossier car la situation existante n'est pas précisément documentée. En tout état de cause, elle ne s'oppose pas au remplacement des vitrages pour autant que le poids de ceux-ci ne nécessite pas un renforcement conséquent de la structure qui nuirait à la légèreté et à l'élégance de cette verrière spectaculaire. Or, il paraît plus que probable que la surcharge induite par le vitrage prévu ici sera très importante. Si cette intervention est, de surcroît, assortie du remplacement de l'acier par de l'aluminium, elle ne pourra que donner lieu à une modification conséquente des profilés, tant en largeur qu'en profondeur, qui réduira d'autant plus la source lumineuse de la verrière (environ 20%) que l'on souhaite aussi utiliser du double vitrage.

Par conséquent, la CRMS déconseille de poursuivre dans cette voie. Elle demande qu'un équilibre soit trouvé entre performance thermique et conservation des caractéristiques de la verrière actuelle

qui constitue le « clou » de l'édifice. Elle suggère de ne pas renoncer à l'acier d'entrée de jeu car les propriétés structurelles de celui-ci sont inégalées et les ponts thermiques des profilés en acier étroits comptent pour peu de chose par rapport à l'importance de la superficie vitrée. Pour ce qui concerne le renouvellement du vitrage, la Commission signale qu'il existe aujourd'hui une nouvelle génération de vitrages performants thermiquement et nettement plus légers que les vitrages traditionnels (« Van Ruysdael », par exemple).

Veillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

G. VANDERHULST
Président f. f.

Copies à : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme S. Valcke
- A.A.T.L. – D.U. : M. Sven De Bruycker
- Concertation de la Ville de Bruxelles